Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602020-20260408-08AVR2603-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT-ABRAHAM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 AVRIL 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 08 avril à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ABRAHAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03 avril 2026 La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 avril 2026.

Présents : Mesdames BERCEGEAY Noëmie, BRULE Clarisse, FÈVRE Béatrice, JUMEL Typhaine, LE NINAN Alexandra, STRICOT Gaëlle, SYLVESTRE Audrey, VILLET Emilie

Messieurs BEY Jean-Marie, CATELION Laurent, COUEDIC Philippe, DUPE Laurent, MILOUX François, PUISSANT Charlie

Absent : Monsieur COUEDIC Jérôme

Absent ayant donné procuration : -

Secrétaire de séance :Monsieur Jean-Marie BEY

08AVR26_03 – Commande publique : adhésion à la plateforme d'achat CANUT

Souscription aux accords-cadres :
- Télécoms, Fixe, mobile, data, secours, fibre noire, couverture indoor, appareils mobiles, wifi public sécurisé ;
- Microsoft et alternatives Licences Office 365 et Alternatives (Interstis) ;
- Multi-éditeurs logiciels.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le maire expose :

« le Conseil dispose de la possibilité offerte par la communauté de communes par délibération C_2026_008 du Conseil communautaire du 29 janvier 2026, de rejoindre un groupement de commande, en adhérant à la plateforme CANUT (https://canut.org/). Celle-ci a été fondée par les collectivités territoriales au profit des collectivités et encourage en proposant une grille de tarifs incitative la mutualisation de l'achat public. les modalités d'accès sont les suivantes :
Adhésion annuelle gratuite d'OBC et de son groupement à la plateforme CANUT :
Les communes qui le souhaitent, par simple délibération fixant le périmètre et le montant maximum par lot, peuvent désormais solliciter les différents prestataires des accords-cadres auxquels l'OBC a souscrit ou souscrire directement à l'un des accords-cadres proposés par la CANUT ;
Adhésion possible aux accords-cadres suivants :
Télécoms pour un montant annuel de 1500€ porté par l'OBC composé comme suit :
- *Lot 1 : Services de télécommunications fixes avec engagements de service classiques - ADISTA*
- *Lot 2 : Services de télécommunications fixes avec engagements de service avancés - SFR*
- *Lot 3 : Services de télécommunications mobiles avec engagements de service classiques - SFR*
- *Lot 4 : Services de télécommunications mobiles avec engagements de service avancés - BOUYGUES*
- *Lot 5 : Services de télécommunications fixes et mobiles adaptés aux activités de secours et à la sécurisation - ORANGE*
- *Lot 6 : Fibre noire - COMLINK*
- *Lot 7 : Couverture indoor - BOUYGUES*
- *Lot 8 : Appareils mobiles - BETOOBE en cotraitance avec CONNEXING et ARTO*
- *Lot 9 : Services packagés pour les petites structures - SFR*
- *Lot 10 : Wi-Fi public sécurisé - SFR*

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602020-20260408-08AVR2603-DE

Cette souscription est ouverte à toutes les communes membres et à leurs syndicats : suppose une délibération avec le montant maximum estimé par lot d'ici avril 2028, date de fin de marché accompagné d'une demande au Service Informatique de l'OBC mentionnant le SIRET de l'entité et le mail du contact en charge du marché.
Les frais de gestion administrative de cet accord cadre seront mutualisés dans un second temps.
A noter que si l'OBC à fait Choix du lot 1 ; du lot 4 et du lot 8 ; les communes ont bien librement accès aux offres des 10 lots de cet accord cadre.
Vu qu'il est nécessaire de pourvoir au renouvellement du Contrat de téléphonie Mobile/Fixe/Internet, le Maire propose au Conseil de retenir les lots 1,2,3,4,5 afin de pourvoir aux besoins de la commune. Les montants maximum sont : 500 € HT pour chaque lot
Solution de messagerie collaborative Microsoft et alternatives : Licences Office 365 et alternatives (Interstis) pour 0€/an.
• Lot 1 - Licences Microsoft, services et support
• Lot 2 - Licences bureautiques alternatives, services et support
Cette souscription est ouverte gratuitement à toutes les communes membres et à leurs syndicats : suppose une délibération avec le montant maximum estimé par lot d'ici avril 2028, date de fin de marché accompagné d'une demande au Service Informatique de l'OBC mentionnant le SIRET de l'entité et le mail du contact en charge du marché.
Le Service Informatique de l'EPCI peut également accompagner la commune pour préparer la mise en œuvre notamment de la partie messagerie collaborative « Interstis » dès la prise de mandat afin d'aboutir à la mise en œuvre d'une solution collaborative à l'échelle intercommunale.
A noter que l'OBC à fait choix de l'offre de la société IPGRADE qui propose la solution souveraine Interstis, conforme au RGPD. Les communes peuvent, si elles le souhaitent, bénéficier du lot 1 porté par la société SCC pour la solution Microsoft. Ce dernier choix ne permettra toutefois pas la pleine coopération entre les communes et l'EPCI telle que proposée par l'OBC avec la solution Interstis qui inclus notamment : messagerie électronique, agenda, contact, partage de dossiers, visioconférence, édition collaborative de contenus en ligne, gestion de projets, solution de gestion électronique de documents...
Pour permettre cette mutualisation il est nécessaire de pourvoir au renouvellement de la solution de messagerie électronique.e Maire propose au Conseil de retenir le lot 2 afin de répondre aux besoins de la commune. Les montants maximums sont : 500 € HT pour le lot 2
Multi éditeur : lot unique de logiciels spécifiques aux métiers numériques pour 0€/an.
Cette souscription est ouverte gratuitement à toutes les communes membres et à leurs syndicats : suppose une délibération avec le montant maximum estimé par lot d'ici mars 2028, date de fin de marché accompagné d'une demande au Service Informatique de l'OBC mentionnant le SIRET de l'entité et le mail du contact en charge du marché.
Cet accord cadre offre de comparer les tarifs proposés par vos prestataires locaux ou nationaux avec ceux du groupement, voir d'accéder à des logiciels concurrents non proposés par ces derniers. Il pourrait aussi permettre à terme l'emploi de logiciels similaires entre nos entités notamment en vue d'améliorer la Cybersécurité.
L'accès à ces offres suppose l'extinction des précédents contrats.
La CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés, et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment.
La commune demeure maître d'œuvre et donc seule responsable de ses commandes auprès des titulaires de la CANUT.
L'ensemble des pièces des différents accords-cadre sont accessibles aux membres sur le portail de la CANUT. Une simple inscription est nécessaire.
Pour rappel l'audit proposé dans la délibération [C_2023_125_B - NTIC convention mutualisation SI OBC] peut accompagner la commune dans ses orientations techniques et financière, notamment sur les accords-cadres évoqués ci-dessus. »

Entendu l'exposé de Madame le maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour :

- DÉCIDE de rejoindre la souscription au lots 1,2,3,4,5 (telecom) et 2 (solution de messagerie) de la CANUT, groupement de commande porté par de l'Oust à Brocéliande communauté selon les conditions décrites ci-dessus,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 08 avril 2026
Le Maire, Gaëlle STRICOT

MAIRIE de SAINT-ABRAHAM
56 (Morbihan)

Le secrétaire de séance